Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900104-20251213-D20251202-DE

COMMUNE DE BODILIS

FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	
9 décembre 2025	
Nombre de conseillers	
En exercice	**19**
Présents	**18**
Votants	**18**
Procuration :	**0**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize décembre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de BODILIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy GUÉGUEN, Maire.

Etaient présents
Guy GUÉGUEN, Loïc BERNARD, Morgane CABON, Christian LE NAN, Marie-Françoise CLOAREC, Grégory ABHERVÉ-GUÉGUEN, Thierry CLEUZIOU, Danièle CLOAREC, Christelle DIVERREZ, Jean-Yves GUILLERM, Mathieu GUILLERM, Sophie GUILLERM, Morgane LE BOULAIRE, Roland LE TURQUAIS, Jérôme MIOSSEC, Marie-Hélène MOYSAN, Léna PICART, Vincent TALOC.

Était absent Isabelle CREIGNOU.

Secrétaire de séance *(Article L.2121-15 du CGCT)* : Marie-Hélène MOYSAN.

DÉLIBÉRATION N°2025-12-02

ENQUETE PUBLIQUE : AVIS SUR PROJET D'AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITE COMMUNAUTAIRE DE LESTREVIGNON A LANDIVISIAU

8.8. Domaines de compétences par thème / Environnement

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le dossier d'étude d'impact – résumé non technique – relatif au projet de création de la Zone d'Activités Économiques *(ZAE)* de Lestrévignon, transmis par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau ;

Vu l'avis favorable de la Commission Enquête publique en date du 11 décembre 2025 ;

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau porte un projet de création d'une nouvelle zone d'activités économiques d'une superficie totale de 10,41 hectares sur le secteur de Lestrévignon, commune de Landivisiau ;

Considérant que le projet prévoit 8,43 hectares destinés à l'accueil d'activités économiques, ainsi que des espaces collectifs et un ouvrage de gestion des eaux pluviales ;

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900104-20251213-D20251202-DE

Considérant que la gestion des eaux pluviales s'appuie notamment sur un bassin enherbé de 1 800 m³, un réseau séparatif, un séparateur à hydrocarbures, une vanne d'isolement et un débit de fuite limité à 3 L/s/ha ;

Considérant que les eaux usées seront dirigées vers la station d'épuration du Blaise via un poste de relevage *(charge estimée : 170 EH)* ;

Considérant que la commission Enquête publique a rendu un avis favorable, ce qui conforte la solidité du dossier présenté ;

Considérant que les communes concernées sont invitées à se prononcer dans le cadre de la procédure ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Article 1 ***Le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de création de la Zone d'Activités Économiques (ZAE) de Lestrévignon.***

Article 2 ***Le Conseil municipal autorise M. le Maire à transmettre le présent avis à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau ainsi qu'à l'autorité environnementale compétente.***

Pour extrait certifié conforme
A Bodilis, le 16 décembre 2025
Monsieur le Maire,
Guy GUÉGUEN

MAIRIE DE BODILIS 29400

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat le 16 / 12 / 2025 *Affiché / mis en ligne le 16 / 12 / 2025*	*M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier (Hôtel Bizien – 3, Contour de la Motte – CS 44 416 - 35 044 Rennes Cedex – Téléphone : 02.23.21.28.28, télécopie : 02.99.63.56.84 – Mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.*